

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01224

Numéro SIREN : 490 702 800

Nom ou dénomination : INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2019 sous le numéro de dépôt 7860

INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

Avenue de la Bienfaisance

BP 6

13117 LAVERA

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL



Etats Financiers au 31 Décembre 2018

CONFORME A L'ORIGINAL
COPIE VÉRIFIÉE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise AVENUE DE LA BIENFAISANCE 13117 LAVERA			Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 4 9 0 7 0 2 8 0 0 0 0 1 5			Néant ☐ *		
			Exercice N clos le, 31122018	N-1 31122017	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 932 763	AC 932 763	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF 566 658	AG 559 825	6 833 15 032
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN 6 990 158	AO 1 483 591	5 506 566 5 508 101
		Constructions	AP 13 636 148	AQ 10 822 891	2 813 256 2 467 491
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 116 384 841	AS 89 930 073	26 454 767 24 109 296
		Autres immobilisations corporelles	AT 813 559	AU 705 071	108 487 2 094
		Immobilisations en cours	AV 5 873 467	AW	5 873 467 5 163 516
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU 918 293	CV	918 293 918 293
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH 3 656 056	BI	3 656 056 3 834 381
	TOTAL (II)		BJ 149 771 947	BK 104 434 217	45 337 730 42 018 207
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL 3 333 062	BM 1 085 944	2 247 118 1 751 813
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV 321 658	BW	321 658 196 658
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX 13 595 507	BY	13 595 507 21 605 939
		Autres créances (3)	BZ 238 553 223	CA	238 553 223 237 050 775
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
		Disponibilités	CF 60 003	CG	60 003 58 249
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH 259 031	CI	259 031 244 743
TOTAL (III)		CJ 256 122 487	CK	1 085 944 255 036 543 260 908 180	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN 130		130 195	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 405 894 565	IA	105 520 161 300 374 404 302 926 583	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>53 399 571</u>)			DA	53 399 571	53 399 571
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	95 865 642	95 865 642
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 855 760	1 855 760
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG		
	Report à nouveau			DH	27 310 601	27 506 296
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	6 820 552	(195 694)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	185 252 128	178 431 576
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	305 960	595 419
	Provisions pour charges			DQ	87 881 620	94 188 727
	TOTAL (III)			DR	88 187 581	94 784 146
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15 720 098	19 099 470
	Dettes fiscales et sociales			DY	8 933 379	8 615 901
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 561 393	1 202 577
	Autres dettes			EA	719 822	792 911
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	26 934 694	29 710 860	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	300 374 404	302 926 583	
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	26 934 694	29 710 860
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS</u>								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	47 126 523	FH	60 407 146	FI	107 533 669	118 106 936	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	47 126 523	FK	60 407 146	FL	107 533 669	118 106 936	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN	29 512	53 527		
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	11 918 015	6 632 332		
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 917 032	1 282 814		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	121 398 230	126 075 611
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	693	521		
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(431 535)	(149 625)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	4 156 234	1 305 471		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(87 852)	1 322 174		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	76 608 607	86 847 791		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 664 771	1 788 668		
	Salaires et traitements*				FY	13 854 242	13 427 988		
	Charges sociales (10)				FZ	7 927 973	7 442 188		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	3 634 006	5 082 729		
					GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	24 083			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	5 972 643	7 864 711		
	Autres charges (12)				GE	439 767	713 315		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	113 763 634	125 645 937
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 634 596	429 673	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	544 508	21 429		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
Total des produits financiers (V)						GP	544 508	21 429	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR				
	Différences négatives de change				GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	544 508	21 429	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	8 179 104	451 102	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS</u>				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	28	23		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	111 399	27 710		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	111 427	27 733		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	6 426	20 860		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		2 477		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		111 399		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	6 426	134 737		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	105 000	(107 003)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 463 553	539 794		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	122 054 166	126 124 774		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	115 233 614	126 320 469		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	6 820 552	(195 694)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	12 200	25 718	
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	21 367	21 429	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	majorations Urssaf+ controle fiscal					6 416		
	rep prov contentieux Boussad							57 000
rep prov cont fiscal interets et penalites							54 399	
divers					10		28	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	932 763	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	566 658	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG	6 921 924	KH		KI	68 234		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	3 274 207	KK		KL	104 836	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	9 415 282	KQ		KR	841 822	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	111 098 891	KT		KU	5 285 950		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport*			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	692 500	LC		LD	121 058		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	5 163 516	LI		LJ	6 873 991		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	136 566 321	LO		LP	13 295 893		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	918 293	8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 834 381	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	4 752 675	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	142 818 418	ØH		ØJ	13 295 893			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		4				
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ	932 763	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	566 658	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	6 990 158	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	3 379 043	MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	10 257 104	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	116 384 841	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	813 559	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	6 164 039	MZ		NA	5 873 467	NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IY	6 164 039	NG		NH	143 698 175	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	918 293	ØZ			
	Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	178 325	2F	3 656 056	2G			
	TOTAL IV		13		NJ	178 325	NK	4 574 350	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	6 164 039	ØK	178 325	ØL	149 771 947	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	932 763		EL			EM			EN	932 763
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	551 626		PF	8 199		PG			PH	559 825
Terrains		PI	1 413 822		PJ	69 769		PK			PL	1 483 591
Constructions	Sur sol propre	PM	2 840 627		PN	70 671		PO			PQ	2 911 298
	Sur sol d'autrui	PR			PS			PT			PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	7 381 370		PW	530 222		PX			PY	7 911 592
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	86 989 594		QA	2 940 478		QB			QC	89 930 073
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD			QE			QF			QG	
	Matériel de transport	QH			QI			QJ			QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	690 406		QM	14 665		QN			QO	705 071
	Emballages récupérables et divers	QP			QR			QS			QT	
TOTAL III		QU	99 315 822		QV	3 625 806		QW			QX	102 941 628
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	100 800 211		ØP	3 634 006		ØQ			ØR	104 434 217
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2		U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3		X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR		NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions					Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI				
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR				
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	595 224	4B		4C	289 394	4D	305 830			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	195	4U	130	4V	195	4W	130			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	87 819 133	4Y	4 488 750	4Z	4 899 873	5A	87 408 009			
	Provisions pour impôts (1)	5B	539 794	5C		5D	539 794	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	5 829 799	EP	1 483 762	EQ	6 839 951	ER	473 611			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y				
	TOTAL II	5Z	94 784 146	TV	5 972 643	TW	12 569 208	TX	88 187 581			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D			
		– corporelles	6E		6F		6G		6H			
		– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5			
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X			
		– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	1 061 860	6P	24 083	6R		6S	1 085 944			
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A				
	TOTAL III	7B	1 061 860	TY	24 083	TZ		UA	1 085 944			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	7C	95 846 007	UB	5 996 726	UC	12 569 208	UD	89 273 525	
– financières			UE	5 996 726	UF	11 918 015						
– exceptionnelles			UG		UH							
			UJ		UK	651 193						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.										10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS
490702800 IS1

N° 2056
1 / 1

31/12/2018

Provisions pour impôts

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	3 656 056	UV		UW	3 656 056			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	13 595 507		13 595 507					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	69		69					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	60 377		60 377					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 994 014		2 994 014					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC	235 352 184		235 352 184					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	146 578		146 578					
		Charges constatées d'avance	VS	259 031		259 031					
	TOTAUX			VT	256 063 819	VU	252 407 762	VV	3 656 056		
RENVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	178 325							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	15 720 098		15 720 098					
		Personnel et comptes rattachés	8C	3 805 998		3 805 998					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	2 687 222		2 687 222					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 854 836		1 854 836						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	458 705		458 705						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	126 618		126 618						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	1 561 393		1 561 393					
		Groupe et associés (2)	VI								
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	719 822		719 822					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	26 934 694	VZ	26 934 694					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

Néant ☐

Exercice N, clos le :

31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 6 820 552

Charges non admises en
déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

WB

Avantages personnels non déductibles* (sauf
amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.)
et autres amortissements non déductibles

WE

XE 49 309

Autres charges et dépenses somptuaires
(art. 39-4 du C.G.I.)

WF

39 175

Taxe sur les véhicules des sociétés
(entreprises à l'IS)

WG

10 134

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre
d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration
(art. 239 sexies D))

RB

Provisions et charges à payer non
déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

4 502 986

Charges à payer liées à des états et territoires
non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

XW 4 509 402

Amendes et pénalités

WJ

6 416

Charges financières (art. 212 bis) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

I7 1 463 553

Quote-part Bénéfices réalisés par une société
de personnes ou un GIE

WL

1 242

Résultats bénéficiaires visés
à l'article 209 B du CGI

L7

K7 1 242

Régimes d'imposition
particuliers et
impositions différéesMoins-values
nettes
à
long terme- imposées au taux de 15 % ou de 19 %
(12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)
- imposées au taux de 0 %

I8

ZN

Fraction imposable des plus-values réalisées au
cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

WN

- Plus-values soumises au régime des fusions

WO

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

XR

Réintégrations diverses à
détailler sur feuillet séparé DONT *Intérêts excédentaires
(art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises*
(activité exonérée)

SW

WQ 195

Déficits étrangers antérieurement
déduit par les PME (art. 209C)

SX

Quote-part de 12 % des
plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

YI

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR 12 844 253

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

WT 579

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WU 5 044 979

Régimes d'imposition particuliers
et impositions différéesPlus-values
nettes
à
long terme- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)
- imposées au taux de 0 %
- imposées au taux de 19 %
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures
- imputées sur les déficits antérieurs

WV

WH

WP

WW

XB

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

WZ

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à
Produit net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation

2A

XA

Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

ZY

Majoration d'amortissement*

XD

Mesures d'incitation

Abattement sur
le bénéfice
et exonérations*Reprise d'entreprises en
difficultés (44 septies)

K9

Entreprises nouvelles
44 sexies

L2

Jeunes entreprises innovantes
(44 sexies A)

L5

XF

Pôle de compétitivité hors
CICE (44 undecies)

L6

Sociétés investissement
immobilier cotée
(art. 208C)

K3

Zone de restructuration de
la défense (44 terdecies)

PA

Zone franche urbaine -TE
(44 octies, octies A)

ØV

Bassin d'emploi à
redynamiser (44 duodecies)

IF

Zone franche d'activité
(44 quaterdecies)

XC

Bassin urbain à dynamiser
(art 44 sexdecies)

PP

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

XS

Déductions diverses à détailler
sur feuillet séparéDont déduction exceptionnelle
pour investissement

X9

326 836

Créance dé gagée par le
report en arrière de déficit

ZI

XG 850 107

Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

XH 5 895 666

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)
déficit (II moins I)

XI

6 948 586

XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

XL 1 408 717

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

5 539 869

XO

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS
490702800 IS1

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2018

[illegible]

N° 2058-A

1 / 1

31/12/2018

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**
DGFIP N° 2058-B²⁰¹⁹Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)				K4	1 408 717
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	1 408 717
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	4 103 957
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
postes chem	8X	1 061 851	8Y	172 202	
postes NC	8Z	928 252	9A	159 417	
IDR	9B	379 859	9C	88 011	
Provisions pour dépréciation *					
depreciation de stock	9D	24 083	9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
effort construction	9K	62 284	9L	56 542	
contribution sociale de solidarité	9M	49 243	9N	66 191	
CICE 2018	9P		9R	60 377	
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	4 502 986	YO	5 044 979
			↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B
1 / 1

Désignation

SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS
490702800 IS1

31/12/2018

Provisions pour risques et charges

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																																																																																
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	27 506 296	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	(195 694)		Dividendes	ZE																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	Prélèvements sur les réserves			0E			Autres répartitions	ZF																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	TOTAL I			0F	27 310 601		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	27 310 601																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
							TOTAL II	ZH	27 310 601																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
RENSEIGNEMENTS DIVERS																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="6"></th> <th colspan="2">Exercice N :</th> <th colspan="2">Exercice N - 1 :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">ENGAGEMENTS</td> <td colspan="4">— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)</td> <td>J7</td> <td></td> <td>YQ</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Engagements de crédit-bail immobilier</td> <td></td> <td></td> <td>YR</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Effets portés à l'escompte et non échus</td> <td></td> <td></td> <td>YS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="8">DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</td> <td colspan="4">— Sous-traitance</td> <td></td> <td></td> <td>YT</td> <td>28 587 756</td> <td>29 316 954</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)</td> <td>J8</td> <td></td> <td>XQ</td> <td>141 608</td> <td>171 612</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Personnel extérieur à l'entreprise</td> <td></td> <td></td> <td>YU</td> <td>9 547</td> <td>16 337</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)</td> <td></td> <td></td> <td>SS</td> <td>189 475</td> <td>108 014</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages</td> <td></td> <td></td> <td>YV</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)</td> <td>ES</td> <td></td> <td>ST</td> <td>47 680 219</td> <td>57 234 871</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</td> <td></td> <td></td> <td>ZJ</td> <td>76 608 607</td> <td>86 847 791</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td></td> <td></td> <td>YW</td> <td>517 843</td> <td>546 932</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">IMPÔTS ET TAXES</td> <td colspan="4">— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE</td> <td></td> <td></td> <td>9Z</td> <td>1 146 928</td> <td>1 241 735</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)</td> <td>ZS</td> <td></td> <td>YX</td> <td>1 664 771</td> <td>1 788 668</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</td> <td></td> <td></td> <td>YY</td> <td>10 661 122</td> <td>12 450 048</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">T.V.A.</td> <td colspan="4">— Montant de la T.V.A. collectée</td> <td></td> <td></td> <td>YZ</td> <td>18 087 974</td> <td>19 329 890</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations</td> <td></td> <td></td> <td>0B</td> <td>13 840 972</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="6">DIVERS</td> <td colspan="4">— Montant brut des salaires *</td> <td></td> <td></td> <td>0S</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *</td> <td></td> <td></td> <td>ZK</td> <td></td> <td>%</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Numéro du centre de gestion agréé *</td> <td>XP</td> <td></td> <td colspan="3">— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)</td> <td>Si oui cocher 1 Sinon 0</td> <td>ZR</td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</td> <td></td> <td></td> <td>RG</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies</td> <td></td> <td></td> <td>RH</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="5">REGIME DE GROUPE *</td> <td colspan="2">Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.</td> <td>JA</td> <td></td> <td>Plus-values à 15%</td> <td>JK</td> <td></td> <td>Plus-values à 0%</td> <td>JL</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td>Plus-values à 19%</td> <td>JM</td> <td></td> <td>Imputations</td> <td>JC</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Groupe : résultat d'ensemble.</td> <td>JD</td> <td></td> <td>Plus-values à 15%</td> <td>JN</td> <td></td> <td>Plus-values à 0%</td> <td>JO</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td>Plus-values à 19%</td> <td>JP</td> <td></td> <td>Imputations</td> <td>JF</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale</td> <td>JH</td> <td></td> <td colspan="2">N° SIRET de la société mère du groupe</td> <td>JJ</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>																		Exercice N :		Exercice N - 1 :		ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	28 587 756	29 316 954		— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	141 608	171 612		— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	9 547	16 337		— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	189 475	108 014		— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	47 680 219	57 234 871		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	76 608 607	86 847 791								YW	517 843	546 932		IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						9Z	1 146 928	1 241 735		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YX	1 664 771	1 788 668		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YY	10 661 122	12 450 048		T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YZ	18 087 974	19 329 890		— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						0B	13 840 972			DIVERS	— Montant brut des salaires *						0S				— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ZK		%	%	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										— Numéro du centre de gestion agréé *				XP		— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			
						Exercice N :		Exercice N - 1 :																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	28 587 756	29 316 954																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	141 608	171 612																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	9 547	16 337																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	189 475	108 014																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	47 680 219	57 234 871																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	76 608 607	86 847 791																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
							YW	517 843	546 932																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						9Z	1 146 928	1 241 735																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YX	1 664 771	1 788 668																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YY	10 661 122	12 450 048																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YZ	18 087 974	19 329 890																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						0B	13 840 972																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
DIVERS	— Montant brut des salaires *						0S																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ZK		%	%																																																																																																																																																																																																																																																																																																
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	— Numéro du centre de gestion agréé *				XP		— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS</u>						Néant ☒	*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS										Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)											
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie										
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)										
	sur 10 ans										
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)										
	TOTAL 1										
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer					
	sur 3 ans au titre de	N-1									
		N-2									
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
	N-8										
	N-9										
	TOTAL 2										
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.											
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)						☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer					
TOTAL											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SASNéant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : <u>SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le : <u>01012018</u> et clos le : <u>31122018</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	186.00	
Dont apprentis	YF	1.00	
Dont handicapés	YG	3.00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	107 533 669	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL I	OX	107 533 669	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 917 032	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	29 512	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1 946 545	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	4 156 234	
Variation négative des stocks	OQ	(519 387)	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	76 455 491	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	439 767	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	80 532 105	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	28 948 109
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	28 948 109	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	107 533 669	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	194.00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	3	1 / 1 2 / 2 0 1 8

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 4 9 0 7 0 2 8 0 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

ADRESSE (voie) AVENUE DE LA BIENFAISANCE

CODE POSTAL 13117

VILLE LAVERA

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 399 572

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SDE Dénomination INEOS CHEMICALS FRANCE HOLDING LTD

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 53 399 572

Adresse : N° Voie hawkskease chapel lane

Code Postal SO043 Commune Lyndhurst hampshire SO043 7FG Pays GBR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 4 9 0 7 0 2 8 0 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

ADRESSE (voie) AVENUE DE LA BIENFAISANCE

CODE POSTAL 13117

VILLE LAVERA

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique GIE Dénomination GEXARO

N° SIREN (si société établie en France) 305095325

% de détention 50.00

Adresse : N° Voie avenue de la bienfaisance

Code Postal 13110 Commune LAVERA

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA17PROREC



31/12/2018

13117 LAVERA
490702800 IS1

[illegible]

CA18CHAPAY



31/12/2018

13117 LAVERA
490702800 IS1

[illegible]

CA20CHAAVA



31/12/2018

13117 LAVERA
490702800 IS1

[illegible]

Titre du document Utilisation de la prolongation du délai de dépôt de la liasse fis

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)☒Désignation de l'entreprise SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS
AVENUE DE LA BIENFAISANCE

31/12/2018

13117 LAVERA
490702800 IS1

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS			
SIRET	4 9 0 7 0 2 8 0 0 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
AVENUE DE LA BIENFAISANCE			
13117 LAVERA			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Fabrication d'autres produits chimiques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	5 539 889	Bénéfice imposable à 28%		Déficit		
		Bénéfice imposable à 15 %					
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W							
Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case		
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :		
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case		
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :		

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé :
Viseur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable :	
Tél. :	
- du conseil :	
Tél. :	
- du CGA ou du viseur conventionné :	
Tél. :	
- N° d'agrément :	

SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)	
				(f)	
				(g)	
				(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

du 01012018

Adresse AVENUE DE LA BIENFAISANCE 13117 LAVERA

au 31122018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		31 772
Total		31 772

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	31 772	– de l'exercice 2018.. ⑩	6 948 586
– de l'exercice précédent ⑩	29 588	– de l'exercice précédent ⑩	(1 231 515)
Nom et qualité du signataire MR BRAVARD Eric directeur financier		A LAVERA , le 01042019 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS INEOS CHEMICALS LAVERA SAS
490702800 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2018

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC - CI Compétitivité et l'emploi	60 378
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1 006 292
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Inéos Chemicals Lavera SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' or 'J' shape with a horizontal stroke extending to the right.

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL**

COPRE CERTIFIED
CONFORME A L'ORIGINAL



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'Associé unique
Ineos Chemicals Lavera SAS
Avenue de la Bienfaisance
BP N°6
13117 Lavera

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ineos Chemicals Lavera SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques en matière de retraite et d'obligations similaires, tel que décrit en note 3.4.1 « provisions pour pensions » de l'annexe des comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à obtenir les rapports d'actuaire utilisés par la société pour l'évaluation de ses engagements de retraite et revoir les calculs effectués par la société.

Votre société provisionne les coûts d'arrêt de maintenance des installations et équipements industriels sur la durée séparant deux arrêts, tel que décrit en note 3.4.1 « provisions grand arrêt » de l'annexe des comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 21 juin 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

 2019.06.21
20:01:49
+02'00'

Cédric Minarro
Associé

INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

AVENUE DE LA BIENFAISANCE

13117 LAVERA

Comptes au 31/12/2018



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	932 763	932 763		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	566 659	559 826	6 833	15 033
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	6 990 158	1 483 592	5 506 567	5 508 102
Constructions	13 636 149	10 822 892	2 813 257	2 467 491
Installations techniques, matériel, outillage	116 384 841	89 930 074	26 454 768	24 109 296
Autres immobilisations corporelles	813 560	705 072	108 488	2 094
Immobilisations en cours	5 873 468		5 873 468	5 163 516
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	918 294		918 294	918 294
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 656 057		3 656 057	3 834 382
ACTIF IMMOBILISE	149 771 948	104 434 218	45 337 730	42 018 207
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	3 333 063	1 085 944	2 247 119	1 751 814
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	321 659		321 659	196 659
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	13 595 507		13 595 507	21 605 939
Autres créances	238 553 224		238 553 224	237 050 775
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	60 004		60 004	58 249
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	259 032		259 032	244 744
ACTIF CIRCULANT	256 122 487	1 085 944	255 036 543	260 908 181
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	131		131	195
TOTAL GENERAL	405 894 566	105 520 162	300 374 404	302 926 583

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 53 399 572)	53 399 572	53 399 572
Primes d'émission, de fusion, d'apport	95 865 643	95 865 643
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	1 855 760	1 855 760
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	27 310 602	27 506 296
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 820 552	-195 695
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	185 252 128	178 431 576
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	305 961	595 419
Provisions pour charges	87 881 621	94 188 727
PROVISIONS	88 187 582	94 784 147
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 720 098	19 099 471
Dettes fiscales et sociales	8 933 380	8 615 901
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 561 394	1 202 577
Autres dettes	719 822	792 911
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	26 934 694	29 710 861
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	300 374 404	302 926 583

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2018

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	47 126 523	60 407 147	107 533 670	118 106 936
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	47 126 523	60 407 147	107 533 670	118 106 936
Production stockée				
Production immobilisée			29 513	53 528
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			11 918 016	6 632 333
Autres produits			1 917 032	1 282 815
PRODUITS D'EXPLOITATION			121 398 231	126 075 611
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			693	522
Variation de stock (marchandises)			-431 535	-149 625
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			4 156 234	1 305 472
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-87 853	1 322 174
Autres achats et charges externes			76 608 608	86 847 792
Impôts, taxes et versements assimilés			1 664 771	1 788 669
Salaires et traitements			13 854 242	13 427 989
Charges sociales			7 927 973	7 442 189
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 634 006	5 082 729
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			24 083	
Dotations aux provisions			5 972 643	7 864 711
Autres charges			439 767	713 316
CHARGES D'EXPLOITATION			113 763 635	125 645 938
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 634 596	429 673
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			544 509	21 429
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			544 509	21 429
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			544 509	21 429
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			8 179 105	451 103

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2018

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28	23
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	111 399	27 711
PRODUITS EXCEPTIONNELS	111 427	27 734
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 427	20 861
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 478
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		111 399
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 427	134 737
RESULTAT EXCEPTIONNEL	105 001	-107 004
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 463 553	539 794
TOTAL DES PRODUITS	122 054 166	126 124 774
TOTAL DES CHARGES	115 233 614	126 320 469
BENEFICE OU PERTE	6 820 552	-195 695

INEOS CHEMICALS Lavera SAS

EXERCICE 2018

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice 2018

dont le total est de 300 374 404 **EUROS**

et au compte de résultat faisant apparaître un bénéfice

de 6 820 552 **EUROS**

Le site de Lavera regroupe les activités de raffinage de pétrole, de fabrication de produits chimiques.

Les activités de production d'Ineos Chemicals Lavera SAS s'exercent dans le cadre d'un contrat de façonnage selon lequel ces sociétés refacturent les coûts décaissés avec une marge contractuelle de 3%.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat net comptable de l'exercice 2018 est un bénéfice de 6 821 K€.

Il est constitué essentiellement :

- D'un bénéfice d'exploitation de 7 635 K€;
- D'un bénéfice financier de 545 K€;
- D'un bénéfice exceptionnel de 105 K€;
- D'une charge impôt de 1 464 K€ relative à la charge d'impôt sur les sociétés de 2018, diminuée d'une reprise de provision liée au contrôle fiscal 2014, 2015 et 2016.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Changement de règles et méthodes comptables

Aucun changement de règles et méthodes comptables n'est intervenu sur l'exercice.

3. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Les terrains et constructions comprennent pour l'essentiel des usines, des magasins et des bureaux. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

Droit au bail	50 ans
Aménagements terrains	10 à 20 ans
Constructions, aménagements bâtiments, routes	15 à 50 ans
Installations techniques hors bâtiments	6 à 20 ans
Installations techniques bâtiments	30 à 50 ans
Matériel et outillage	6 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 7 ans
Mobilier	6 à 10 ans
Logiciel	1 an

Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entreprise, à savoir au niveau de chaque secteur d'activité. Les autres groupes d'actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture. Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Pièces de rechange

Les pièces de rechange répondant à la définition d'une immobilisation corporelle et d'une valeur supérieure à 500 € sont comptabilisées en immobilisations corporelles. Les pièces de rechange ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en stocks selon les modalités du paragraphe (3.3).

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

Dépréciation

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

3.2. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

3.3. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Elle concerne les stocks de pièces de rechange à rotation lente. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les stocks incluent depuis le 1^{er} Janvier 2013 une rubrique stocks administratifs représentant les quotas de CO2 alloués ou achetés, valorisés à leur coût d'acquisition. Le paragraphe 3.9 détaille la situation des quotas de CO2 au 31/12/2018.

3.4. Etat des provisions

Les mouvements des provisions sont récapitulés en tableau des provisions pour risques et charges.

3.4.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Provisions pour pensions

Au titre de ses salariés propres, ICL reconnaît des provisions pour retraite supplémentaire (RSN), pré-retraite des salariés postés et divers autres engagements sociaux à long terme (IDR, Proxima, MIP, médailles du travail).

Au titre des salariés des joint-ventures (JVs) Naphtachimie, Appryl et Oxochimie, ICL reconnaît une provision au titre des plans refacturés par ces JVs (RSN, pré-retraites des salariés postés, MIP).

Les engagements de retraite sont calculés par un actuaire externe. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	2017	2018
Taux d'actualisation	1,75%	1,75% (*)
Evolution annuelle des salaires (incluant l'inflation)	2,75%	2,75%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Age départ à la retraite	62 ans (**)	62 ans
Table de mortalité	INSEE TH/TF 12 14 (actifs) TGH/TGF 2005 (retraités)	INSEE TH/TF 12 14 (actifs) TGH/TGF 2005 (retraités)

(*) Taux d'actualisation différent selon les plans et leur duration correspondante

(**) Tenant compte des nouvelles modalités législatives

L'évolution de l'engagement entre 2017 et 2018 se présente comme suit :

En M€	Engagements calculés	Ecarts actuariels différés	Autres éléments	Engagements comptabilisés
31 décembre 2017	102,9	(14,9)	(0,2)	87,8
Coûts des services	1,9	-	-	1,9
Intérêts	1,8	-	-	1,8
Paielements	(4,9)	-	-	(4,9)
Ecarts actuariels	1,6	(1,6)	-	-
Amortissements	-	0,3	-	0,3
Autres éléments	0,5	(0,2)	0,2	0,5
31 décembre 2018	103,8	(16,4)	-	87,4

Les écarts liés à des changements d'hypothèses constituent des gains ou pertes actuariels. La société a décidé d'appliquer la méthode 1 de la Recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 qui maintient les options de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.

La société reconnaît ainsi une partie de ses écarts actuariels en résultat selon la méthode dite du corridor. Selon cette approche, les écarts actuariels résultant de l'évolution des hypothèses entre deux évaluations sont différés, à l'exception d'une fraction qui est comptabilisée en produits ou charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés en résultat à la fin de l'exercice excèdent 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des engagements de retraite. La fraction des écarts actuariels à comptabiliser est l'excédent, déterminé ci-dessus divisé par la durée d'activité moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces engagements de retraite.

Provisions grand arrêt

La provision pour grosses réparations concerne les arrêts pour entretien de l'unité PZ4A concernant le site chimique. Cette provision est constituée de façon linéaire jusqu'à la date de l'entretien effectif probable.

Provision perte de change

Une provision pour perte de change a été constituée pour la valorisation des dettes et créances en monnaies étrangères aux cours en vigueur au 31 décembre 2018.

3.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement pour les clients les plus importants. Les créances des autres clients font l'objet d'une dépréciation estimée selon une approche statistique prenant en compte l'ancienneté des créances et un taux de non-recouvrement historique.

La ventilation par échéance des créances (-1 an, + 1 an) et dettes (- 1 an, + 1 an à 5 ans au plus, + 5 ans) figure en tableau des échéances.

3.6. Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en « charges à répartir ») et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

3.7. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Entreprises liées : Sont considérées comme entreprises liées, toutes les sociétés du groupe INEOS.

Le tableau sur les entreprises liées donne :

- a) le montant des créances et dettes concernant les entreprises liées.
- b) le montant des effets à recevoir et des effets à payer.

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

3.8. Quotas d'émissions de CO2

L'Etat a attribué gratuitement pour la première fois en 2013, sous réserve de restitution, des quotas d'émission de gaz à effet de serre à Ineos Chemicals Lavera selon le dispositif juridique défini par la directive européenne 2003/87/CE modifiée par la directive 2004/101/CE.

Depuis le 1^{er} Janvier 2013, l'Union Européenne est rentrée dans le 3^{ème} plan d'allocation des quotas (ETS3), qui définit des nouvelles modalités d'allocation des quotas CO2 pour la période de 2013 à 2020 avec de nouveaux objectifs d'émission revus à la baisse.

Les quotas sont comptabilisés en stocks à l'actif du bilan à la valeur d'acquisition. Les quotas alloués gratuitement ont donc une valeur nulle et font l'objet d'un suivi extracomptable. Si le nombre de quotas disponibles à la fin de l'exercice est inférieur à la quantité devant être restituée, une charge à payer est constatée pour le nombre de quotas manquant. Cette charge est valorisée au prix de marché à la clôture. Suivant la finalité des quotas en stocks, deux méthodes de comptabilisation sont proposées : la méthode de production ou la méthode de négoce.

- Modèle de production :

Les consommations sont enregistrées dans le cout de production. C'est le modèle suivi par la Société.

- Modèle de négoce :

Le montant des quotas consommés et le produit de la vente sont enregistrés en résultat d'exploitation.

La situation théorique des quotas de CO2 est la suivante au 31/12/2018 :

En tonnes	Quotas <u>physiques</u> de CO2 au 31.12.2017*	2018 quotas alloués par l'administration	2018 quotas (Mouvements internes)	2018 quotas consommés	Quotas <u>théoriques</u> de CO2 au 31.12.2018**
ICL	22 440	21 628	(17 765)	(40 356)	(14 053)

* Le stock physique de quotas de CO2 au 31.12.2017 ne prend pas en compte encore les consommations de 2017 qui ne sont enregistrées qu'en 2018.

** Le stock théorique de quotas de CO2 au 31.12.2018 présente la situation théorique en prenant en compte les consommations de 2018 mais qui ne seront enregistrées qu'en 2019.

3.9. Compte personnel de formation (ancien DIF)

Au 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF). Le CPF est désormais rattaché à la personne et non plus au contrat de travail. La Société n'ayant pas signé d'accord d'entreprise triennal requérant une gestion en interne du CPF, les frais des formations réalisées dans le cadre du CPF et une partie de la rémunération des salariés concernés sont pris en charge par les OPCA auprès desquels la contribution de 1 % a été versée.

4. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1. Engagements financiers

Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques	31/12/2018 (M€)	31/12/2017 (M€)
Instruments financiers conclus en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier (contrats « own use »)	Contrats d'approvisionnement en matières premières (électricité, énergie, utilités...) caractérisés par des engagements de quantités valorisés sur base de formules de prix indexées	-	-
Soumissions générales	Douanes de Marseille au titre de crédit	0.9	0.9

cautionnées		d'enlèvement,		
Soumissions cautionnées	générales	Caution Seveso	0.6	0.6

4.2. Rémunération du dirigeant

L'information relative au montant global de la rémunération des membres des organes d'administration n'est pas communiquée car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

4.3. Composition du capital social

Le capital social est de 53 399 572 €.

Il est constitué de 53 399 572 actions de 1 € chacune entièrement libérées et détenues par Ineos Investments International Limited.

4.4. Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/2017	Affectation	Résultat 2018	Autres	31/12/2018
Capital social	53 399 572	-	-	-	53 399 572
Prime d'émission	95 865 643	-	-	-	95 865 643
Réserve légale	1 855 760	-	-	-	1 855 760
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	27 506 296	(195 695)	-	-	27 310 601
Résultat de l'exercice	(195 695)	195 695	6 820 552	-	6 820 552
Total capitaux propres	178 431 576	-	6 820 552	-	185 252 128
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Total capitaux propres avec subvention d'investissement	178 431 576	-	6 820 552	-	185 252 128

5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

6. COMPLEMENT D'INFORMATIONS

6.1. Produits à recevoir K€

Les produits à recevoir concernent les postes suivants :

• Clients factures à établir	5 080
• Etat : crédit d'impôt.....	60
• Avoirs à recevoir	2

TOTAL PRODUITS A RECEVOIR..... 5 142

6.2. Charges à payer K€

Elles concernent les comptes suivants :

• Clients créditeurs.....	135
• Fournisseurs d'exploitation factures non parvenues	9 638
• Fournisseurs immobilisations fact non parvenues	1 561
• Personnel - CP, primes, intéressement	3 801
• Organismes sociaux - Charges sociales et assimilées	1 821
• Etat - Autres taxes.....	49

TOTAL CHARGES A PAYER 17 005

6.3. Charges et produits constatés d'avance K€

Charges d'exploitation 259

6.4. Décomposition de la charge d'impôt 2018

La société est sortie de l'intégration fiscale au 01/01/2014.

La charge d'impôt 2018 se décompose comme suit :

En euros	Résultat avant impôt	Réintégrations / déductions	Report déficits antérieurs	Impôt dû / (économie)	Résultat net après impôt
Résultat courant	7,634,596	(1,288,199)		2,124,875	5,509,721
Résultat financier	544,508	663		182,532	361,976
Résultat exceptionnel (hors CF)	50,602	6,416		19,091	31,511
Résultat exceptionnel (intérêts sur CF)	54,399	(54,399)			54,399
Provision relative au CF	539,794	(539,794)			539,794
Paieement relatif au CF	(148,511)	148,511			(148,511)
Report des déficits antérieurs	-	-	(1,408,716)	(471,661)	471,661
	-	-		-	-
Résultat comptable	8,675,388	(1,726,802)	(1,408,716)	1,854,837	6,820,551

Ci-dessous le suivi des actifs et passifs d'impôts différés :

	31/12/2017	31/12/2018	Variations
Pertes reportables	1 408	-	(1 408)
Différences temporaires			
- Organic	66	49	(17)
- Effort construction	57	62	5
- Restructuring BOC	-	-	-
- Retraites (hors médailles ICL)	86 613	86 168	(445)
- Provision contrôle Urssaf 2011 - 2013	-	-	-
- Stocks	(1 062)	(1 038)	24
Total différences temporaires	85 674	85 241	(433)
Total pertes reportables et différences temporaires	87 082	85 241	(1 841)
Effet d'impôt LT	22 372	22 257	(115)
Effet d'impôt CT	(323)	(268)	55
Total effet d'impôt	22 049	21 989	(60)

6.5. Chiffre d'affaires hors T.V.A.

Le chiffre d'affaires publié ci-dessous est égal au montant des services facturés principalement le façonnage et prestations de service crédités au compte 70 conformément aux contenus définis par le Plan Comptable Général.

	2018 en K€			2017 en K€		
	FRANCE	EXPORT	TOTAL	FRANCE	EXPORT	TOTAL
Produits	-	-	-	-	-	-
Services	47 127	60 407	107 534	60 497	57 610	118 107
Total	47 127	60 407	107 534	60 497	57 610	118 107

6.6. Effectifs moyens 2018

Salariés	
Cadres	59
Agents de maîtrise et techniciens	123
Employés/ouvriers	12
TOTAL	194

6.7. Détail du résultat exceptionnel K€

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (principalement les résultats sur cession d'immobilisations), ainsi que les éléments extraordinaires.

Détail	31/12/2018
Variation des provisions	111
Majoration URSSAF+paiement contrôle fiscal	(6)
Total résultat exceptionnel	105

6.8. Détail des reprises de provisions K€

Détail	31/12/2018		Total des reprises
	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	
Provision perte de change		-	-
Provisions pour litiges		235	235
Provisions pour pensions, obligations similaires	4 900	-	4 900
contrôle fiscal	156	433	589
Provision grand arrêt	6 152	688	6 840
Total des reprises	11 208	1 356	12 564

6.9. Tableau des filiales et des participations

Ineos Chemicals Lavera SAS détient des parts dans :

- GIE Gexaro dont l'activité est l'extraction de benzène. Ce GIE est détenu à 50% par Ineos Chemicals Lavera SAS et 50% par Total Petrochemicals. Le montant de la participation d'ICL est 900K€.
- La SCI Khariessa dont l'objet est l'exploitation d'un immeuble "Villa Khariessa" situé à Martigues. Cette SCI est détenue à 9.1 % par Ineos Chemicals Lavera SAS pour une valeur de 18K€.

6.10. Crédit d'Impôt pour la Compétitive et l'Emploi (CICE)

La Société a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2018 un CICE de 60 k€ correspondant à 6% de la masse salariale éligible de l'exercice, à l'exclusion des rémunérations encourues en 2018 mais versées en 2019 (congés payés, RTT, primes...) qui n'ont pas donné lieu à un produit à recevoir comme le propose la Compagnie Nationale des Commissaires en Comptes dans son avis de mai 2013, en raison des incertitudes pesant sur la détermination de son montant.

Le CICE a été enregistré en réduction des charges sociales, comme l'autorise la note de l'Autorité des Normes Comptables de février 2013.

Le CICE 2018 a été imputé sur l'impôt 2018. Le CICE 2015 d'un montant de 117 k€ , celui de 2016 d'un montant de 80 K€ et celui de 2017 d'un montant de 118 K€ ont également été imputés sur l'impôt 2018.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est basé sur les salaires de l'année civile, et ne pourra être imputé que sur l'impôt dû au moment de la liquidation. Ce Crédit d'Impôt n'étant pas préfinancé auprès d'un établissement de crédit et ne pouvant être encaissé au plus tôt que lors de la liquidation, nous n'avons pas encore à ce stade à rendre compte de son utilisation dans nos comptes annuels. Celle-ci fera l'objet ultérieurement du processus de concertation prévu par la Loi de Sécurisation de l'Emploi avec le Comité d'Entreprise, avant le premier juillet de chaque année.

7. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

INEOS CHEMICALS FRANCE HOLDING LTD Hawkslease Chapel lane Lyndhurst Hampshire S043 7FG

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	932 763		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	566 659		
Terrains	6 921 924		68 234
Dont composants			
Constructions sur sol propre	3 274 207		104 836
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	9 415 282		841 823
Install. techniques, matériel et outillage ind.	111 098 891		5 285 950
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	692 501		121 059
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	5 163 516		6 873 991
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	136 566 321		13 295 894
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	918 294		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 834 382		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 752 675		
TOTAL GENERAL	142 818 419		13 295 894

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			932 763	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			566 659	
Terrains			6 990 158	
Constructions sur sol propre			3 379 044	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			10 257 105	
Installations techn., matériel et outillages ind.			116 384 841	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			813 560	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	6 164 040		5 873 468	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 164 040		143 698 175	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			918 294	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		178 325	3 656 057	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		178 325	4 574 350	
TOTAL GENERAL	6 164 040	178 325	149 771 948	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	932 763			932 763
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	551 626	8 200		559 826
Terrains	1 413 823	69 769		1 483 592
Constructions sur sol propre	2 840 627	70 672		2 911 299
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	7 381 371	530 222		7 911 593
Installations techniques, matériel et outillage industriels	86 989 595	2 940 479		89 930 074
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	690 407	14 665		705 072
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 315 822	3 625 807		102 941 629
TOTAL GENERAL	100 800 211	3 634 006		104 434 218

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre			
TOTAL			

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	595 224		289 394	305 830
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	195	131	195	131
Provisions pour pensions, obligations similaires	87 819 133	4 488 750	4 899 874	87 408 010
Provisions pour impôts	539 794		539 794	
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.	5 829 800	1 483 763	6 839 952	473 611
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	94 784 147	5 972 643	12 569 209	88 187 582
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	1 061 861	24 083		1 085 944
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	1 061 861	24 083		1 085 944
TOTAL GENERAL	95 846 008	5 996 727	12 569 209	89 273 526
Dotations et reprises d'exploitation		5 996 727	11 918 016	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles			651 193	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 656 057		3 656 057
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	13 595 507	13 595 507	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	69	69	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	60 378	60 378	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 994 014	2 994 014	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	235 352 184	235 352 184	
Débiteurs divers	146 579	146 579	
Charges constatées d'avance	259 032	259 032	
TOTAL GENERAL	256 063 819	252 407 762	3 656 057

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

178 325

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 720 098	15 720 098		
Personnel et comptes rattachés	3 805 998	3 805 998		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 687 222	2 687 222		
Etat : impôt sur les bénéfices	1 854 836	1 854 836		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	458 705	458 705		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	126 618	126 618		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 561 394	1 561 394		
Groupe et associés				
Autres dettes	719 822	719 822		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	26 934 694	26 934 694		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		918 294	
Créances rattachées à des participations		3 656 057	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		12 072 421	
Autres créances		235 352 184	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 202 846	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		178 431 576
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		178 431 576
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves	195 695	
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		195 695
Résultat de l'exercice		6 820 552
SOLDE		6 820 552
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		185 252 128

INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 53 399 572 Euros**

**Siège social : Avenue de la Bienfaisance – BP 6 - 13117 LAVERA
RCS AIX EN PROVENCE 490 702 800**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit Juin à 9 heures 30,

L'associé unique de INEOS Chemicals Lavera SAS, la société INEOS Chemicals France Holdings Limited

représentée par Monsieur Eric BRAVARD, en vertu d'un pouvoir, propriétaire des 53 399 572 actions composant le capital social de INEOS Chemicals Lavera SAS, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

Résolutions Ordinaires :

- Lecture et approbation des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Quitus de gestion au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat,

Résolutions Extraordinaires :

- Augmentation de capital social réservée aux salariés en application de l'article L 225-129-6 du code de commerce,
- Pouvoirs pour les formalités

Résolutions Ordinaires :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance :

- des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'activité et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,

approuve ces rapports et les opérations qui y sont relatées dans leur intégralité ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés et faisant apparaître un résultat déficitaire de 6 820 552 Euros.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui s'élève à 6 820 552 euros de la façon suivante :

- 341 028 euros à la réserve légale
- Le solde au report à nouveau soit 6 479 524 euros.

L'Associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte du fait que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élève à 39 175 euros.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Résolutions Extraordinaires

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, agissant dans le cadre de la consultation triennale prévue par l'article L 225-129-6 du code de commerce :

- constate que le capital est entièrement libéré et que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce, représentent moins de 3 % du capital social,
- décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 10 % dont le droit de souscription serait réservé aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise établi par la société dans les conditions prévues par les articles L 3332-1 et suivants du code du travail.

L'Associé Unique délègue au Président, pour une durée de dix mois à compter de ce jour, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de déterminer les modalités de l'augmentation de capital et notamment le prix d'émission, d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions ou constater la libération par compensation, constater la réalisation de l'augmentation de capital, et plus généralement, prendre toutes mesures utiles, effectuer toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital et notamment les formalités légales et modifications corrélatives des statuts de la société

Cette résolution est refusée par l'associé unique.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.



Pour l'Associé Unique
INEOS Chemicals France Holdings Limited
Eric BRAVARD